



STRUTHOF

Centre
européen
du résistant
déporté

DEMANDE D'AUTORISATION DE TOURNAGE / PRISES DE VUES dans le cadre d'un projet scolaire

Demande à retourner au CERD un mois minimum avant la date de tournage souhaitée.

1 – Etablissement demandeur

| | |
|---|---|
| nom, adresse | |
| N° de téléphone / N° de fax | / |
| Courriel / site internet | / |
| Proviseur ou Principal <i>(NOM, prénom)</i> | |
| Enseignant(s) responsable(s) du projet <i>(NOM, prénom)</i> | |
| Classe(s) concernée(s) <i>Nombre, niveau, nombre d'élèves)</i> | |

2 - Projet de production

| | |
|---|--|
| Titre | |
| type de production <i>(mettre une croix à côté du produit)</i> | <input type="checkbox"/> fiction <input type="checkbox"/> documentaire <input type="checkbox"/> témoignage <input type="checkbox"/> photographie(s) <input type="checkbox"/> autre :..... |
| A qui est destiné le produit ? | <input type="checkbox"/> à la classe seule <input type="checkbox"/> à l'établissement <input type="checkbox"/> à d'autres établissements ; lesquels ?..... <input type="checkbox"/> autre (<i>internet, envoi sur demande, etc...</i>) : |
| type de diffusion : <i>préciser</i> - le support (CD-ROM, DVD, internet,...) - le nombre de copies prévues | |

3 – modalités de réalisation

| | |
|--|---|
| Site(s) de tournage concerné(s) <i>(mettre une croix face aux sites souhaités)</i> | <input type="checkbox"/> camp, nécropole : vues depuis l'extérieur <input type="checkbox"/> camp, nécropole : vues depuis l'intérieur Vues intérieures des bâtiments : <input type="checkbox"/> bât. Musée <input type="checkbox"/> bât. Cellulaire <input type="checkbox"/> bât. crématoire <input type="checkbox"/> bât. chambre à gaz <input type="checkbox"/> vues du Centre européen du résistant déporté |
| dates de la visite sur site créneau horaire prévu | (*) |
| Accompagnement souhaité pendant le tournage | <input type="checkbox"/> OUI <input type="checkbox"/> NON |
| Rencontre ou entretien souhaité avec | <input type="checkbox"/> la Directrice du CERD <input type="checkbox"/> l'Animateur(trice) pédagogique |

(*) Indépendamment de la présente demande, il est indispensable de réserver la visite,
- soit par téléphone au 03 88 47 44 57,
-soit par internet sur resa.groupes@struthof.fr

Documents à joindre obligatoirement à l'appui de la demande :

Fiche de présentation du projet par l'enseignant
 Fiche de présentation du projet par les élèves
 Scénario, Synopsis
 Attestation d'assurance
 Moyens mis en œuvre (*caméras ou caméscopes, appareils photo, éclairage, prise de son, figurants...*)

CONDITIONS GENERALES DES PRISES DE VUES, TOURNAGE ET DIFFUSION

Préambule

Le site de l'ancien camp de concentration de Natzweiler-Struthof est un **haut lieu de mémoire** et une **nécropole nationale**. Le sol du camp, où les cendres des déportés furent par endroits répandues, les vestiges qui s'y trouvent, la nécropole, le bâtiment de la chambre à gaz, constituent le témoignage d'une réalité historique. Par conséquent, les tournages, les prises de vues ne sont autorisés sur et aux abords du site que dans la mesure où ils sont réalisés dans un **but civique d'information, d'enseignement, d'éducation, ou de mémoire**.

article 1 – Respect du site

Les prises de vues, ainsi que les commentaires écrits ou oraux, qui y seront éventuellement associés, doivent être réalisés par les opérateurs dans le respect du site, des victimes et de leurs familles.

article 2 – Respect des visiteurs

Le demandeur devra effectuer les prises de vues dans le respect du public visitant le site ; il veillera à ne pas gêner ni empêcher la circulation des visiteurs. S'il est nécessaire de fermer ponctuellement un lieu au public (un bâtiment dans le camp par exemple), le demandeur devra le spécifier dans sa demande.

Article 3 – Respect des droits des tiers.

Respect de l'image : il appartient au demandeur de requérir les autorisations réglementaires des personnes photographiées ou filmées (personnels du CERD ou visiteurs) dès lors que les prises de vues permettent leur identification.

Respect de la propriété intellectuelle : lorsque le projet comporte la prise de vues de textes ou d'images des expositions permanentes ou temporaires, le demandeur doit se renseigner auprès du CERD du régime de propriété des images ou textes concernés. Il appartiendra au seul demandeur d'obtenir auprès des ayants droit, le cas échéant, les autorisations requises pour l'exploitation des prises de vues effectuées.

Respect des noms et logos officiels : L'utilisation des logos du ministère de la défense et des anciens combattants, de l'Office national des anciens combattants et victimes de guerre et du CERD sur tout support (papier, DVD, CD, internet,...) est interdite sans autorisation expresse du CERD.

Article 4 - Sécurité des personnes et des biens. Assurance.

Les prises de vues et activités associées devront être effectuées de façon à garantir la sécurité de toute personne présente sur le site. Il sera veillé notamment à ce que les activités liées au tournage ne causent aucune dégradation du site.

Tout dommage matériel ou corporel causé par le demandeur à l'occasion des prises de vues engage sa seule responsabilité. Il est tenu, à cette fin, de se garantir par une assurance adéquate et d'en fournir une attestation au plus tard au début du tournage.

Article 5 – engagements du demandeur

Le demandeur s'engage

- à informer le CERD de toute modification éventuelle au projet décrit dans la demande d'autorisation de tournage (réalisateur, dates de tournage, moyens matériels supplémentaires,...).
- à soumettre au CERD, avant diffusion, les mentions aux génériques (ou en incrustation) concernant ce dernier ou l'histoire du camp de Natzweiler ;
- à fournir au CERD deux exemplaires du produit fini sur support DVD.

Article 6 – Attestation du caractère pédagogique du projet.

Le demandeur atteste que le projet sera réalisé par les élèves et personnels de l'établissement susvisé, et que sa réalisation et éventuellement sa diffusion interviendra à des fins uniquement pédagogiques et culturelles et sans but lucratif.

Le responsable du projet

Le Directeur de l'organisme

(date et signature précédée de la mention manuscrite "lu et accepté")

Décision de la Directrice du CERD :

accord rejet

Natzwiller, le.....

(signature, cachet)